

MAIRIE DE NÉOUX

CREUSE

Le trente avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NÉOUX, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Michel DELRIEU, Maire, selon la convocation en date du 23/04/2026

MEMBRES	11
PRESENTS	11
EXCUSES	0
VOTANTS	11
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Etaient Présents : BIALOUX-ROFFET Louis, DELRIEU Michel, DUTILLEUL Marc, FOURNET Denis, GUINOT Stéphanie, LAFORGE Mathieu, LEGROS Myriam, MALARDIER Annabelle, MERIGOT Sylvie, MUNNE Agathe, VAISSET Frédéric.

Excusés : **Pouvoirs :** - à -

Monsieur Mathieu LAFORGE est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/16 PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil municipal de la commune de Néoux,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant les demandes de subventions présentées par les associations locales,
Considérant l'intérêt communal que présentent les activités de ces associations,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

- Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Néoux : **750 euros** ;
- Association Néoux Rencontres - Familles Rurales : **750 euros** ;
- Comité des fêtes de Néoux : **750 euros**.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à **2 250 euros**.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Creuse et notifiée aux associations bénéficiaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie Conforme

Le Maire,
Michel DELRIEU

Le secrétaire de séance,
Mathieu LAFORGE

Transmis le 05/05/2026
Affiché le 05/05/2026

